



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 86612

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le Premier ministre de lui indiquer comment, suite à la suppression du commissariat au Plan, la coordination de la préparation des différents contrats de plan État-régions sera assurée.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la la préparation des futurs contrats de projets État-régions 2007-2013, successeurs des contrats de plan. Sous l'autorité du Premier ministre et des ministres compétents, la coordination de cette préparation ne sera en rien affectée par la suppression du commissariat au Plan puisqu'elle est traditionnellement effectuée par la DATAR, devenue délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT). Le commissariat au Plan était en revanche chargé de l'évaluation des contrats. Cette mission sera désormais confiée à la DIACT.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86612

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1709

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5837